

Vous êtes en situation de handicap temporaire ou permanent ?

CDP San Nicolas vous accompagne pour faciliter votre accès à nos formations.

- *Aménagements au sein de l'école CDP San Nicolas*
- *Accompagnement*
- *Aménagements des examens*

Notre engagement Handi'Pâtisserie

L'accueil et le suivi de chaque apprenant en situation de handicap sont organisés au sein de CDP San Nicolas dans le cadre d'une démarche de progrès pour l'accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap.

Une reconnaissance administrative de votre handicap ouvre droit à un accompagnement dans votre parcours, des aménagements...

Dès votre premier contact avec nos équipes, un accueil et une information spécifique vous seront réservés, permettant l'égalité des chances tout au long de votre formation.

Notre engagement Handi'Pâtisserie s'efforce de faciliter votre formation et votre vie au quotidien en suivant nos formations de pâtisserie française ou d'entrepreneuriat en pâtisserie. Nous conseillons l'équipe de CDP San Nicolas et nous mettons en place des actions de sensibilisation autour du handicap.

Conditions d'éligibilité ?

Pour bénéficier de l'accompagnement spécifique, le candidat en situation de handicap doit bénéficier de la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou souhaiter l'obtenir. Les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) et les titulaires de la carte d'invalidité sont également éligibles. Vous pouvez aussi préparer vos certificats médicaux mentionnant vos besoins d'aménagements.

- La RQTH n'est pas définitive mais possède une durée limitée dans le temps. C'est une démarche individuelle et confidentielle. (vous êtes libre d'en faire part ou non à votre école).

Adaptation des parcours :

Pour répondre aux besoins spécifiques de chaque apprenant, le référent handicap est l'interlocuteur privilégié de l'apprenant reconnu travailleur handicapé.

En coordination avec les équipes pédagogiques et les maîtres d'apprentissage, le référent handicap :

- Accompagne l'apprenant dans ses démarches administratives.
- Oeuvre pour la prise en compte de la situation de handicap au sein de l'école.
- Assure la mise en place d'accompagnements spécifiques.

Vous avez un projet ou êtes en contrat de formation, vous souhaitez faire reconnaître vos droits liés à une situation de handicap. L'accessibilité à CDP San Nicolas :

- Des aménagements au sein de l'école
 - Anticipation de vos besoins
 - Aménagement d'emploi du temps/du rythme de cours
 - Adaptation des supports de cours et parcours de formation
 - Aides techniques ou humaine



- Aide pour les démarches administratives
- Soutien pédagogique personnalisé et être un relais auprès des équipes pédagogiques (formateurs)
- Entretiens réguliers de suivi tout au long de la formation...
- Un accompagnement et des aménagements
 - Accès aux formations sans limite d'âge
 - Possibilité d'allongement de la durée du contrat de formation
 - Diagnostic pour la mobilisation des aides
 - Aides financières pour le financement du démarrage de l'activité (pour entrepreneurs en situation de handicap, financement de matériel spécifique... une aide de l'AGEFIPH)
- Des aménagements des examens
 - Temps majoré
 - Prêt de matériel
 - Sujets adaptés
 - Aide à la prise de notes, documents en gros caractères....

La force de nos formations : la souplesse de nos modalités

Les modalités de formation de CDP San Nicolas offrent une souplesse qui peut répondre aux besoins des personnes en situation de handicap pour aménager les parcours de formation les plus adaptés. Il est possible, par exemple, d'allonger le temps de formation pour répondre à des contraintes de fatigabilité et de concentration. Les parcours d'enseignement à distance permettent de répondre à des contraintes de mobilité. Nous pouvons aménager les examens en fonction des préconisations du médecin référent...

En liaison avec nos partenaires régionaux, notre référente handicap analysera les aides et moyens spécifiques à mobiliser afin de valider notre capacité à vous accueillir et vous proposer un parcours le plus adapté possible, avec un suivi individualisé.

Contactez-nous

Audrey Roit, Référente Handicap

CDP San Nicolas, formations pour adultes en pâtisserie et entrepreneuriat en pâtisserie
0658622917

contact@coursdepatisserie.fr

<https://www.cyrilsannicolos.com/>

Organisme de formation enregistré sous le n°75331289433 auprès du Préfet de région Nouvelle Aquitaine

Mis à jour le 28/08/2021

